



LIVRET D'ACCUEIL



2024-2025



École Maternelle Brins d'herbe



École Élémentaire du Val Noir

6 rue des écoles
69670 Vaugneray

Tél. maternelle : 04 78 45 91 32

Tél. école : 04 78 45 81 53

ecolepublique@vaugneray.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE RENTRÉE

Les Temps Péricolaires

LA SURVEILLANCE DU TEMPS PÉRISCOLAIRES

La surveillance du temps péri-colaire du matin avant l'école, du midi et du soir après l'école est une compétence de la commune.

La responsable péri-colaire peut être amenée à joindre les familles. Les familles peuvent également la contacter pour tout problème éventuel :

Camille MONTARON

T. 06 76 49 01 78

du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30

Par mail :

periscolaire@vaugneray.com

.....

DES MOMENTS DE PARTAGE

Les temps péri-colaires sont des moments de partage, de détente et de loisirs. Les enfants s'engagent à respecter des règles de vie commune.

L'utilisation de la violence verbale, physique ou la tenue de propos vexatoire est interdite.

Un enfant momentanément difficile pourra être isolé pendant le temps nécessaire à lui faire retrouver une attitude compatible avec la vie de groupe.

Toutefois, quand le comportement de l'enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement d'un des temps péri-colaires et traduit une inadaptation à ce temps d'accueil, la situation de l'enfant est examinée avec la famille et la responsable péri-colaire.

Une décision de retrait provisoire peut être prise, après un entretien avec les parents. Dans ce cas, la famille et l'équipe péri-colaire doivent travailler ensemble de façon à permettre de nouveau, dans les meilleurs délais, sa participation au temps péri-colaire.

.....

EN RETARD À MIDI OU LE SOIR ?

Les enfants non récupérés à la fermeture du portail de l'école seront placés sous la responsabilité du personnel municipal. **L'enfant sera alors inscrit à la cantine, ou à la garderie.**

Vous devrez alors vous acquitter du paiement de ce temps.

.....

ABSENTÉISME

Toute absence est à signaler auprès de l'école et de la responsable péri-colaire.

LES RÈGLES D'OR des Temps Péri-scolaires

1/ Je respecte mes camarades
et les adultes qui travaillent à l'école

2/ J'ai le droit d'être écouté et respecté

3/ J'écoute les consignes données par les animateurs

4/ Je prends soin du matériel

5/ Je prends plaisir dans les activités proposées

6/ Je règle les conflits en discutant avec mes camarades
ou en allant demander de l'aide à l'adulte

7/ Je me lave les mains avant et après le repas et le goûter

8/ Je peux aider les plus petits

LES TEMPS DE MIDI

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, un service de restauration est proposé aux familles qui ne peuvent faire déjeuner leur enfant à l'extérieur de l'école.

Le service de restauration scolaire est municipal.

UN TEMPS POUR BIEN MANGER

D'une façon générale, les adultes chargés de la surveillance participent à l'éducation alimentaire des enfants : l'enfant est invité à goûter et n'est pas forcé de terminer son plat. En cas de difficultés, la responsable périscolaire prend contact avec les parents pour comprendre les habitudes alimentaires de l'enfant et veiller ensemble à ce que le repas réponde aux besoins de l'enfant.

UN TEMPS POUR SE SOCIABILISER ET DEVENIR AUTONOME

Le temps du repas se déroule sous la surveillance constante d'un adulte référent. L'enfant est sensibilisé au respect des règles d'hygiène avec un lavage des mains avant et après le repas.

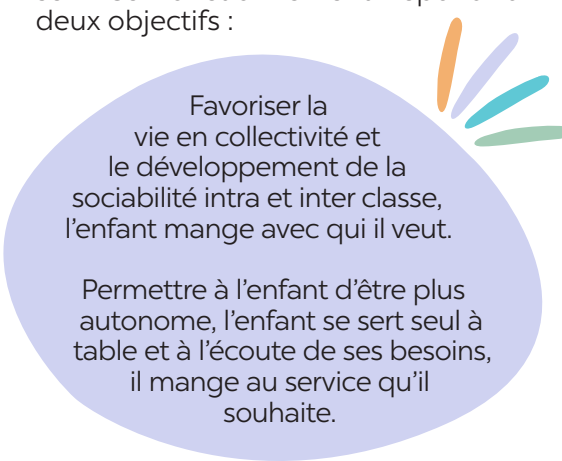
En restauration maternelle :

Les enfants sont servis à table et sont accompagnés par un adulte dans la prise de leur repas.

Au mois de juin et afin de préparer le passage en élémentaire, les grandes sections sont invitées à déjeuner avec l'aide d'un adulte selon l'organisation des classes élémentaires.

En restauration élémentaire :

L'organisation retenue est le semi-self. Ce fonctionnement répond à deux objectifs :



Favoriser la vie en collectivité et le développement de la sociabilité intra et inter classe, l'enfant mange avec qui il veut.

Permettre à l'enfant d'être plus autonome, l'enfant se sert seul à table et à l'écoute de ses besoins, il mange au service qu'il souhaite.

UN TEMPS POUR S'AMUSER OU SE REPOSER

La pause méridienne comprend le temps de repas mais également le temps d'avant et d'après au cours duquel l'enfant s'amuse seul ou avec ses camarades.

L'enfant a ainsi le choix entre plusieurs activités mais a également le droit de ne rien faire et de se reposer. Les enfants sont accompagnés dans leur choix en laissant des espaces de liberté sans contrainte autre que le respect des règles et de l'autre.

LE RESTAURANT SCOLAIRE – Réservation

LA RÉSERVATION DES REPAS

La réservation des repas sur l'espace famille est **OBLIGATOIRE** pour tous les enfants, qu'ils utilisent régulièrement ou occasionnellement le service de restauration scolaire.



NOUVELLE FAMILLE

Un premier courriel vous a été envoyé pour créer votre espace personnel. Une fois créés, vos identifiants et mot de passe sont à conserver pendant toute la scolarité de votre enfant.

Si vous n'avez pas reçu le courriel, contactez la Mairie.



COMMENT RÉSERVER DES REPAS ?

Via l'espace famille <https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

Connectez-vous avec vos identifiants
Cliquez sur le prénom de l'enfant.

Nous recommandons de faire vos réservations à l'année si c'est possible, ce qui assurera un respect du délai de réservation.

Vous pouvez également réserver par période ou pour quelques jours.



Les réservations de dernière minute (le matin même) restent possible, mais un tarif majoré sera alors appliqué (délai de prévenance non respecté).

LE RESTAURANT SCOLAIRE - Les tarifs

Un délai de prévenance de 7 jours est à respecter pour la réservation et/ou l'annulation.

Tarifs 2024-2025	
Tarif unique	4,20 €
Réservation hors délai / dernière minute	6,00 €
Annulation dernière minute	2,50 €
Absences non facturées automatique	Grève des enseignants Sortie scolaire



MALADIE DE L'ENFANT

Fournir un certificat médical
au nom de l'enfant
jusqu'au 2 du mois suivant, soit :

- par mail mairie@vaugneray.com
- dans la boîte aux lettres de la mairie.

Le 1^{er} jour d'absence sera facturé 2,50 €.

Les certificats fournis à l'école
ne sont pas transmis à la mairie.

LA GARDERIE

Un service d'accueil périscolaire est proposé aux familles
aux horaires suivants :

- **MATIN** : 7h20 - 8h20
- **SOIR** : 16h30-18h ou 16h30-18h30

L'extension de service proposée de 18h à 18h30 est une tranche horaire réservée en priorité aux parents ayant des contraintes professionnelles.

Si la personne chargée de récupérer l'enfant constate qu'elle ne peut arriver avant 18h30, il lui est demandé d'appeler :

Camille MONTARON : **06 76 49 01 78**

Merci de bien respecter ces horaires

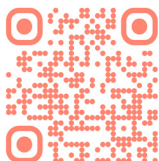
Les agents assurant la surveillance arrêtent leur service à 18h30 : en cas de retards répétés, la mairie se réserve la possibilité de restreindre l'accès au service de garderie périscolaire à la famille concernée.



Inscriptions via le portail famille

<https://espacefamille.aiga.fr/1297410>

La réservation ou l'annulation peut se faire jusqu'au matin même : 7h pour la garderie de 7h20 et jusqu'à 10h pour la garderie du soir et du mercredi midi.



L'achat des tickets reste possible à la mairie. Ils doivent être remis le matin à l'animateur.



LA GARDERIE - Les tarifs

Tarifs tickets à l'unité *	
Accueil du matin (à partir de 7h20)	2,10 €
Accueil du soir 16h30-18h	3,15 €
Accueil du soir 16h30-18h30	4,28 €

EN CAS DE RETARD APRÈS 18H, le tarif 16h30-18h30 sera appliqué.

**Les tarifs sont révisés chaque année au mois de janvier.*



LA FACTURATION Restaurant scolaire - Garderie

La facturation se fait au réel.

Elle correspond au nombre de repas et de garderie sur une période.

La facture est payable sous 15 jours :

- **Sur le portail famille** : pour un paiement en ligne
- **Par chèque** : à l'ordre du Trésor Public à déposer en Mairie.
- **En espèce** : à la Mairie, un reçu vous sera alors délivré.



Les factures sont éditées au mois selon le calendrier suivant :	
Envoi des factures dématérialisées aux parents	à partir du 5 du mois
Date limite de paiement et relance	le 20 du mois
Transmission à la trésorerie	le 25 du mois

ATTENTION : Selon les règles de la comptabilité publique, les paiements en ligne ou auprès du régisseur ne seront plus possibles dès la transmission en trésorerie.

LE PAI

Projet d'Accueil Individualisé



Le projet d'accueil individualisé est établi quand un enfant présente un trouble de santé (maladies chroniques, allergies, intolérances alimentaires).

SANS PAI, sur les temps d'accueil Garderie/Cantine, les équipes ne pourront administrer aucun médicament, même homéopathique.

Ce PAI permet de mettre en place un protocole d'urgence.

Il est IMPÉRATIF de vous adresser à la directrice afin de le mettre en place avec le médecin scolaire.



SERVICE MINIMUM

En cas de grève des enseignants de l'école, un service minimum est assuré à partir de 25% d'enseignants grévistes.

Les parents sont informés de sa mise en place par voie d'affichage à l'entrée de l'école. L'inscription de votre enfant en mairie au plus tard la veille au soir est obligatoire et les enfants seront accueillis dans la limite de la capacité d'accueil défini par la commune.

LE PLAN MERCREDI

L'école accueille désormais vos enfants sur un rythme de 4 jours :
lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Afin d'accompagner les familles sur le temps du mercredi matin, la municipalité a mis en place un plan mercredi, dont voici les modalités d'organisation :

→ L'accueil de loisirs se fera de **7h30 à 12h30** avec 3 heures d'activités organisées de 8h30 à 11h30.

→ Cet accueil aura lieu **à l'école du Val Noir de Vaugneray.**

→ Il est **ouvert à tous les enfants âgés de 3 ans révolus** à la date du premier jour d'accueil et scolarisés dans un établissement primaire (public ou privé) de la commune de Vaugneray.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

→ L'inscription est annuelle avec la possibilité de se désinscrire avec un préavis d'un mois par période.

→ L'inscription à la période est possible dans la limite des places disponibles.



Elle doit être réalisée via le portail famille de la commune :



<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=1297410#connexion&110803>

Le plan mercredi doit être accessible à toutes les familles notamment les plus modestes. Ainsi, il est proposé la tarification suivante en fonction du quotient familial (QF) :

Le tarif est défini de manière forfaitaire pour l'accueil à la demi-journée sans repas de 7h30 à 12h30.

	<i>Participation des familles</i>
Tranche 1 - QF < 400	2 €
Tranche 2 - QF entre 401 et 800	4 €
Tranche 3 - QF entre 801 et 1200	6 €
Tranche 4 - QF > 1200	8 €

Afin d'organiser un accueil de qualité, le plan mercredi entre dans un PEDT (Plan Educatif du Territoire) dont les objectifs sont les suivants :



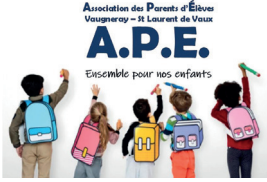
POUR TOUT RENSEIGNEMENT, contactez la Mairie : 04 78 45 80 48

TUTO POUR INSCRIPTION

→ Besoin d'aide pour vous inscrire ? Consultez le tuto !



LES ASSOCIATIONS DE



BONNE RENTRÉE !!

VAUGNERAY - SAINT LAURENT DE VAUX

L'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.) est avec vous, tout au long de l'année pour vous accompagner, vous informer et faire le lien entre vous, les enseignants et l'équipe municipale. Nous sommes des parents d'élèves bénévoles.

Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer lors des Portes Ouvertes organisées à l'école maternelle. Alors, si comme nous vous souhaitez :

- Contribuer au bien-être de vos enfants à l'école
- Partager des projets en lien avec l'école
- Rencontrer d'autres parents super sympas !

N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de notre Assemblée Générale* pour faire grossir nos rangs et permettre à l'Association de perdurer !

* La date de l'Assemblée Générale vous sera communiquée dans le cahier de liaison de votre enfant.

QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS :

Préparation et participation aux conseils d'écoles, rédaction des comptes-rendus des conseils, rencontre avec la mairie pour l'amélioration des abords des écoles, vente des sapins de Noël, création du banc des copains dans la cour de l'école élémentaire pour combattre l'isolement et encourager l'empathie entre enfants, financement d'un atelier pour aborder le thème du harcèlement en CE2, photomaton offert le jour de la rentrée, réalisation des photos de classes l'année du confinement, montage de la visite virtuelle des écoles (lien disponible sur le site de la mairie)...



**NOUS
CONTACTER**

apevaugneray@gmail.com

Suivez notre page Facebook
[#apevaugneray](https://www.facebook.com/apevaugneray)

PARENTS D'ÉLÈVES



Notre
Assemblée Générale
se tiendra
le 26 septembre
à 20h30 - à l'école

L'association est composée de parents bénévoles qui organisent diverses manifestations pour **favoriser l'épanouissement des enfants de l'école du centre de Vaugneray.**

A QUOI SERVENT LES BÉNÉFICES RÉCOLTÉS ?

- Participer aux transports pour les sorties scolaires
- Financer en partie ou en totalité des sorties culturelles (ciné filou, Le Griffon, auditorium...)
- Financer en partie ou en totalité les classes découverte/projet musique
- Abonner l'école à des magazines sélectionnés par les maîtresses
- Aider ponctuellement les familles en difficulté si l'équipe enseignante nous sollicite
- Offrir une calculatrice aux CM2 pour les féliciter de leur passage en 6^e

PROGRAMME 2024/2025

- Saucisson patate du Sou : 12 Oct 2024
- Chocolats de Noël :
Ouverture des réservations
du 4 au 11 Novembre 2024
- Goûter de Noël : 20 Décembre 2024
- Loto du Sou : Mars 2025
- Challenge de Pâques :
19 Avril 2025
- Vide Grenier du Sou : Mai 2025
- Fête de l'école : 27 Juin 2025



Envie de partager un peu de temps sans s'engager ? Alors rejoignez-nous !

Le Sou c'est une équipe constituée de parents bénévoles issus de différents horizons. Plus nous sommes de fous, plus nous pouvons mener de grands projets ensemble pour nos bambins !

N'hésitez pas à nous rejoindre !

www.soudesecoles-vaugneray.fr



LE PERSONNEL COMMUNAL INT



Guillaume BELFILS
Cantine - Garderie
Mercredi matin



Régina BITOUT
ATSEM
Mercredi matin



BOUKHARI Nawelle
Cantine - Garderie
Mercredi matin



Lucile DEVAUD
Cantine - Garderie



Manel GUIZANI
Cantine - Entretien



Delphine ISENBRANDT
Cantine - Garderie



Fanny MAZURAT
ATSEM
St Laurent de Vaux



Karine MERCOYROL
ATSEM
Cantine - Garderie



Nicole MOREL
Cheffe cuisine



Patricia MOREL
Cantine - Garderie SLV
Mercredi matin



Lola MURAT
Cantine - Garderie

ERVENANT AUTOUR DE L'ÉCOLE



Camille MONTARON
Responsable périscolaire



Audrey PIANO
ATSEM



Fanny POLSINELLI
ATSEM



Lilian OULEDI
Mercredi matin



Gladie RADIX
ATSEM
Mercredi matin



Odile RUTLER
Cantine



Tiffany SOULIÉ
Référente ATSEM
Mercredi matin



Jackie TAPIE
Cantine - Entretien



Yolande THEVENET
Cuisinière



Christelle THOMAS
ATSEM
Mercredi matin



Sylvaine TOZY
ATSEM



Michel VERLHAC
Policier Municipal

CALENDRIER VACANCES

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre
Vacances d'automne	Samedi 19 octobre Lundi 4 novembre
Vacances de Noël	Samedi 21 décembre Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Samedi 22 février Lundi 10 mars
Vacances de printemps	Samedi 19 avril Lundi 5 mai
Vacances d'été	Samedi 5 juillet

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

CONTACTS UTILES

→ Mairie : 04 78 45 80 48

mairie@vaugneray.com

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h

→ Adjointe à la politique éducative locale : M^{me} Béatrice DUMORTIER

☎ 06 83 68 76 70

mairie@vaugneray.com

→ Responsable périscolaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 18h30

☎ 06 76 49 01 78

periscolaire@vaugneray.com

→ Association des Parents d'Elèves

apevaugneray@gmail.com

 #apevaugneray

→ Sou des écoles

soudesecoles.vaugneray@gmail.com

www.soudesecoles-vaugneray.fr

→ Ecoles

☎ Maternelle : 04 78 45 91 32

☎ Élémentaire : 04 78 45 81 53

ecolepublique@vaugneray.com